

REGLEMENT INTERIEUR COMMUN

A L'ENSEMBLE SCOLAIRE

L'inscription à l'Ensemble scolaire Notre Dame La Salle constitue un engagement de l'élève et de sa famille. Il s'agit d'un acte de libre adhésion aux conventions en usage dans l'établissement.

En entrant dans cette école, on adopte sa façon de vivre.

Le point auquel nous tenons le plus, c'est le caractère chrétien de notre école. Sans ce caractère, elle n'a aucune raison d'être. Cela ne signifie pas que tous y ont la même foi ni la même ferveur.

Mais il est des attitudes de mépris ou de sabotage des actes religieux incompatibles avec le maintien dans une communauté chrétienne.

1. Entrées et sorties - horaires

Les entrées et sorties des élèves aux horaires de cours s'effectuent rue des Fossés au niveau du portail ou au niveau des classes de maternelles.

1.1. Horaires

Les portes ouvrent 10 minutes avant les cours.

Les cours de la matinée commencent à 08 h 05 jusqu'à 11 h 55 et 11h 50 pour les maternelles.

Les cours de l'après-midi débutent :

- collégiens : à 13 h 55 jusqu'à l'heure indiquée sur l'emploi du temps. Pour certaines options ou de nécessité des emplois du temps, les cours peuvent reprendre à 13h ;
- écoliers : 13 h 40 à 15 h 40 - 45.

1.2. Absences, retards et dispenses

Les absences et retards devront être signalés par la famille le jour-même aux surveillants via EcoleDirecte **avant 9h00**.

L'élève qui arrive en retard, sera confié au personnel de l'accueil, porte entrée administrative, **par les parents**.

2. Etude / garderie

2.1. Matin

Une permanence a lieu de 7 h 15 jusqu'à 7 h 50. Les enfants sont ensuite accompagnés dans la cour de récréation pour rejoindre les autres élèves arrivant. Le tarif est de 2 € / présence.

2.1. Après-midi

Une étude surveillée est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 18 h.

Pour l'année scolaire 2022 – 2023 :

- le forfait jusque 16 h 50 : 165,00 € par an ;
- le forfait jusque 18 h 00 : 285,00 € par an ;
- l'étude occasionnelle : 2,50 € par présence.
- l'étude occasionnelle : 3,50 € par présence.

3. Activités

3.1. Intrascolaire

Des activités, non obligatoires, sont proposées sur le temps méridien : par exemple, des activités sportives pour les collégiens. Elles peuvent varier d'une année sur l'autre.

Certaines activités seront payantes d'autres gratuites. Elles vous sont présentées en début d'année.

3.2. Périscolaire

L'Ensemble scolaire Notre Dame La Salle propose à ses élèves des activités à des tarifs préférentiels et des facilités de participation grâce aux différents partenariats élaborés. Elles se déroulent à partir de 16 h 00 avec une prise en charge à la sortie des classes.

4. Tenue vestimentaire

Dans un souci de respect des autres, les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'activité et au lieu. Le port d'une tenue vestimentaire simple, propre et décente contribue à valoriser le cadre de travail nécessaire à la réussite scolaire.

5. Restauration scolaire

5.1. Quelques points à souligner

Pour les élèves de maternelle :

1. une collation est distribuée le matin.
2. pour le goûter, une information sera communiquée à chaque début d'année aux familles.

5.2. Tarifs

Le coût de la demi-pension comprend :

1. Le prix du repas payé à la société de restauration.
2. Le prix des fluides (eau, électricité, gaz), l'entretien des locaux ainsi que le renouvellement du matériel de cuisine.
3. La rétribution des surveillants qui encadrent les élèves de 12 h à 14 h

Montant du forfait annuel 2022 - 2023

4 repas	830,00€	5,93 € l'unité
3 repas	630,00€	6,00 € l'unité
2 repas	430,00€	6,14 € l'unité
1 repas	217,00€	6,20 € l'unité

6. Travail scolaire

Pour le bon suivi scolaire de leur enfant, les parents se doivent de suivre les informations communiquées sur le site EcoleDirecte notamment pour l'orientation des 3e.

Les élèves doivent suivre l'ensemble des cours, obligatoires et options choisies. Choisir une option est un engagement pour l'année scolaire.

Les livres de classe sont prêtés aux élèves. Ils doivent être couverts. En cas de détérioration, le livre devra être remplacé.

7. Contribution des familles

La contribution représente la participation financière des familles pour créer des conditions favorables aux études et permettre le développement de l'établissement.

Une facturation annuelle est établie fin septembre afin de permettre aux familles de concevoir plus facilement leur budget.

Pour un enfant scolarisé dans l'établissement :

La contribution des familles ne comporte ni la garderie, ni l'étude du matin, ni celle du soir, ni la cantine.

Niveau	Cotisation annuelle (*) 2022 - 2023
Maternelle : TP, PS, MS et GS	420,00€
Elémentaire : CP au CM2	420,00€
Collège : 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	420,00€

(*) Contributions gratuites, en dehors des cotisations versées aux organismes, à partir du 3^e enfant

Ce règlement commun à l'Ensemble scolaire Notre Dame La Salle ne peut être considéré comme exhaustif, le bon sens restant notre meilleur guide.

Il est à noter que chaque entité à son propre règlement intérieur qui est proposé à chaque rentrée scolaire aux familles.